



RENTABILITE PRESSION SOUFFRANCE



Stress, souffrance et mal être au travail (dont les risques psychosociaux : RPS) sont « *un sujet sérieux qui nécessite la recherche d'un consensus au sein de l'organisme* »..... « *Sujet important....* », notions qui renvoient à « *des causes très variées : surcharge de travail, contraintes excessives de temps mais aussi perte de repères, difficulté à trouver du sens au travail, conflit de valeurs...* ».

Tels sont les propos du Directeur Général dans son communiqué n°02/2012 non seulement pour montrer qu'il est très attentif à ce problème mais encore qu'il est en capacité de le prendre en charge et de le résoudre !!

Mais quelle crédibilité peut-on accorder au contenu de ce communiqué ?

AUCUNE ! LA PREUVE :

1-depuis longtemps l'aggravation, l'étendue et la profondeur du mal être et de la souffrance au travail ont été constatées par nos élus et par les médecins du travail en séances du CHSCT. Cette souffrance a été également actée par les différentes saisines du CHSCT formulées par les agents et cadres de l'organisme dont la première a été faite en décembre 2009 par les TS du Nord/15-16 et du Centre/01-02 (autres saisines de TCPF : Aix, Arles, Malaval..)

2-devant l'inaction de la Direction, qui était restée sourde à nos différentes alertes, nos élus au CHSCT ont initié en 2010 au sein de cette instance un vote pour une expertise diligentée par un **expert agréé** par le ministère du travail conformément aux textes. Le cabinet IRCAF, à la **méthodologie scientifique reconnue**, (agrément renouvelé en 2012) a été désigné par tous les élus.

3-afin de faire capoter la démarche CHSCT, d'occulter ses prérogatives et de créer la confusion, la Direction a tenté d'impliquer les OS dans une démarche de diagnostic des RPS prévue par le décret Darcos qui venait opportunément de sortir. Toutes les OS ont refusé de participer à cette démarche qui forcément mettait de côté celle du CHSCT. Malgré le jeu de la montre joué par la Direction, l'expertise IRCAF a eu lieu et un rapport a été remis en septembre 2010.

4-à la vue de ce rapport, on comprend pourquoi la Direction n'en voulait pas et préférait faire de l'esbroufe avec le décret Darcos. Ce rapport pointe clairement, dans **les causes de la souffrance au travail, le manque de moyens, le management par la pression qui ouvre la voie au harcèlement moral, l'organisation du travail, la perte de sens des métiers c'est-à-dire tous les fondamentaux de la politique de gestion appliquée et menée par ce même Directeur avec un zèle sans pareil.**

5-non seulement le **Directeur** a immédiatement adopté une **posture de déni** de la réalité vécue par les personnels **de manière violente dans le discours, les attitudes et les actes** (y compris par campagne de presse) mais il a de plus attaqué IRCAF pour « **incompétence** ». **Or il a été débouté par le TGI dont l'ordonnance pointe notamment son manque de sérieux.** L'appel en cours de la Direction démontre son acharnement à ne pas vouloir régler le problème en s'attaquant aux vraies sources du mal.

Aujourd'hui les personnels concernés sont encore en plus grande souffrance devant la brutalité de ce déni et la Direction n'en a cure !

6-le décret Darcos a fait l'objet d'un bilan après 1 an de mise en œuvre. Selon la Direction du Travail, sur 1350 entreprises concernées, seules 430 se sont engagées dans le processus que veut également emprunter notre Directeur, mais seulement sur des textes se contentant de mettre en place des indicateurs de risques et des formations : **rien sur la remise en cause de l'organisation, des moyens, du management, de la gestion, de la perte de sens des métiers..**

Autrement dit ce bilan fait apparaître des entreprises qui ont contourné le problème et des entreprises qui n'ont même pas voulu faire semblant !

Selon le magazine *Entreprises et Carrières* le décret Darcos a surtout « *créé un appel d'air et a aiguisé l'appétit de cabinets spécialisés intervenant sur un marché en croissance exponentielle* »

7-justement, quant au choix de l'expert **Géométrie Variable** (ça ne s'invente pas !), il a été entre les mains exclusives du Directeur, selon la procédure des marchés, sans aucun agrément du ministère du travail (rien à voir avec le processus de choix des élus du CHSCT, représentants du personnel, dans le cadre du code du travail).

Que peut-on notamment lire sur le site web de ce cabinet ? Alors que l'organisation du travail, le management et la productivité à outrance sont parmi les causes du mal être au travail, on lit, dans un chapitre intitulé **BENEFICES CONCRETS POUR VOTRE ORGANISATION** : « *Une optimisation de l'organisation des activités et des tâches pour améliorer la productivité des collaborateurs et des équipes de travail..... Une augmentation de la productivité des collaborateurs par une amélioration des moyens de communication et des choix managériaux* ».

Quand on rapproche cela du contexte institutionnel (le Directeur a précisé dans ses documents que cette démarche se ferait « ..dans le respect des orientations nationales et locales et des conditions d'exercice des missions de service public ») on se rend bien compte que les vrais moyens incontournables pour améliorer la situation ne seront pas au rendez-vous.

8-la Direction veut donc enfumer le personnel avec ce dossier en tentant d'impliquer dans la démarche les OS et les élus du CE et du CHSCT qui de fait négligeraient leur indépendance, leur propre droit d'initiative (notamment avec la maîtrise du choix d'un expert agréé) et le code du travail.

Cet enfumage sert à contrer la seconde expertise votée par le CHSCT en juillet 2011 concernant l'ensemble du personnel en contact avec le public et qui n'a pas encore débuté, et pour cause !!

**AINSI EST DEMONTRE
QUE LA DIRECTION NE RECULE DEVANT AUCUNE MANIPULATION**

**LA CGT ET L'UGICT REFUSENT DE PARTICIPER A CETTE MASCARADE
ET APPELLENT LE PERSONNEL A FAIRE DE MEME**

Dernière minute!

Le psychologue,
Mr JULIEN LAFERRIERE a été VIRE !

Toutes les candidatures ont été déclarées
infructueuses sauf celle de
Géométrie Variable ! !

Ce n'est qu'un hasard, bien sûr

